

À Stanislas, la violence c'est tolérance zéro !

Dès qu'une situation d'intimidation se produit, un intervenant de l'école communique avec les parents pour les informer. Une stratégie d'intervention est alors mise en place pour traiter la situation selon les termes du plan d'action de l'établissement.

Tout au long de l'accompagnement, les intervenants seront à l'écoute de ce que vit la victime afin de libérer ses craintes et ses angoisses face à l'agresseur.

Finalement, un geste de réparation par l'intimidateur envers la victime sera exigé à chaque offense et une suspension est possible selon l'acte et la récidive. Bien entendu, les parents seront aussi consultés tout au long du processus.



"Stooler" vs "Dénoncer"

Si tu veux qu'une situation change, tu dois en parler !

"Stooler"

C'est rapporter une situation dans le but de faire du mal, par vengeance ou pas haine.

Ex: Ève mentionne à son professeur que Sara a une gomme dans sa bouche pour que celle-ci soit grondée voire punie.

"Dénoncer"

C'est venir en aide à la victime qui a des ennuis. C'est dire NON à la situation pour éviter qu'elle ne se renouvelle.

Ex: Hugo a dit à l'intervenant que Steve a pris l'I-pod de Marco et l'a menacé par la suite.



Collège
Stanislas
Québec



Téléphone: 418-527-9998
Courriel: Ian.pelletier@stanislas.qc.ca

Document créé par Ian Pelletier, éducateur



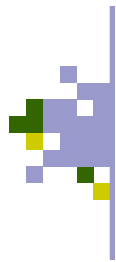
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école



Collège
Stanislas
Québec

1605, chemin Sainte-Foy
Québec, Québec G1S 2P1
Canada

Téléphone: 418-527-9998
Fax : 418 527-0399
Courriel : ian.pelletier@stanislas.qc.ca



Ne pas confondre « *intimidation* » et « *conflit* »



Au même titre que les autres formes de violence, les comportements d'intimidation se caractérisent par une *continuité* de faits ou d'évènements

graves. Qu'elle se pratique verbalement, par écrit (incluant le web), physiquement ou par aliénéation sociale, l'intimidation peut se manifester de diverses façons : agressions physiques, propos humiliants, menaces, extorsion (taxage) ou relation punitive qui consiste à ignorer la présence de l'autre, à refuser de communiquer avec lui, à l'humilier ou à l'isoler socialement (agression indirecte). Lorsque l'intimidation revêt un caractère répétitif, on parle alors de harcèlement.

L'intimidation se présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques comme plusieurs autres formes de violence. Elle est donc un phénomène complexe et ses origines sont multiples.

Bien que l'intimidation se présente sous diverses formes, l'ensemble des critères suivants permet de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- * l'inégalité des pouvoirs;
- * l'intention de faire du tort;
- * des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit des faits;
- * la répétition de gestes blessants ou humiliants sur une certaine période.

Le dernier point mentionné reflète principalement une nuance importante qu'il faut faire lorsqu'il y a témoignage de situations d'intimidation. De ce fait, l'intimidation est donc une agression et non un conflit anodin entre individus. Ainsi, une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles pouvant nécessiter une intervention éducative.

D'autres aspects – comme l'âge de l'enfant, son niveau de développement cognitif et social, son aptitude à comprendre la situation et les enjeux ainsi que sa capacité d'empathie – sont à considérer pour déterminer s'il s'agit ou non d'une situation d'intimidation et pour assurer une intervention adéquate. Il est très important de prendre cela en considération lors de la réception de la plainte et de l'ouverture du dossier.



En résumé, une chicane n'est pas de l'intimidation.

Nous parlons d'intimidation lorsque l'intégralité de la personne est touchée et cela à répétition. Chaque situation ou témoignage mérite son évaluation. C'est souvent une répétition d'évènements qui mettra en perspective un contexte d'intimidation.

Que faire en tant que parents

Au collège Stanislas, nous prenons les actes de violences et d'intimidation au sérieux. Si votre enfant vous témoigne de gestes dont il a été victime, ne vous gênez pas de nous faire part le jour ou le soir-même par courriel de la situation. Nous demandons aussi votre collaboration sur le processus de plaintes si votre enfant est directement lié à un acte commis. **Un comité de prévention et d'intervention est mis à votre disposition à tout moment dans l'année.**

Les commentaires et rapports d'incident seront considérés par le comité et la direction de l'école selon le plan d'action établi par le Collège et renouvelé à chaque année.

Pour information ou signalement contactez:

Ian Pelletier, éducateur et coordonnateur du comité
Ian.pelletier@stanislas.qc.ca



Collège
Stanislas
Québec

1605 Chemin Ste Foy
Québec, Québec
G1S 2P1, Canada
Tél. : (418)-527-9998
Fax : (418)-527-0399